



LA VOIX DE L'ANR DES CÔTES D'ARMOR

LE MAGAZINE DES RETRAITES - Juin 2023

39, rue Jules Ferry 22000 ST BRIEUC site internet : anr22.org courriel : anr22@orange.fr

Dates à retenir :

Année 2023

Réunions des
membres du comité à
Robien : 28.06.2023
27.09.2023

Voyage :
Corse du Sud
13 au 20 septembre
2023

Fréhel :
28.09.2023

Séjours ANCV 2023
Praz sur Arly (Hte
Savoie)
17 au 24 juin 2023
Saint Genies
(Dordogne) 2 au 9
septembre 2023

Editorial de la Présidente

Voici pour tous, notre petit journal de l'ANR22. Vous y trouverez quelques informations pouvant être utiles. Pour ceux ne disposant pas d'accès à internet, (et les autres!) choisissez la cotisation avec revue. Cette revue trimestrielle de 52 pages vous informe sur beaucoup de sujets et est aussi ludique. L'ANR c'est :

- se rencontrer par la participation aux activités proposées.
- s'entraider en contactant les membres du comité.
- S'informer avec les différents supports à votre disposition.
- Se défendre : une commission au siège s'emploie à faire valoir les droits des retraités et en particulier ceux des adhérents.
- Se prémunir avec le contrat AMV ci-dessous.

Avec l'été qui approche je vous souhaite de vivre de belles journées et si possible avec la meilleure santé que nous pouvons espérer quand le poids des ans se fait sentir.

Annick Lechien
Présidente

Adhérents ANR de moins de 76 ans, adhérez à l'Amicale Vie, mutuelle de l'ANR



En moyenne les frais d'obsèques s'élèvent à 4000.00€.

Le capital décès est garanti par la CNP et est versé sous 48h après réception des pièces justificatives.

Les tarifs sont très compétitifs.

10 niveaux de garantie sont proposés pour un capital décès de 800 à 8000€ doublés en cas d'accident et triplés en cas d'accident de la circulation.

Pas de frais de dossier.

Exonération des taxes et droits de succession selon la législation en vigueur.

Libre choix de vos bénéficiaires.

Pour toute information ou pour recevoir votre documentation sans engagement, contactez :

Annick LECHIEN au 02 96 86 92 32 annick.lechien@orange.fr

Pensez à nous communiquer vos changements d'adresse, de téléphone ou autres modifications souhaitées à votre contrat (augmentation de capital, changement de bénéficiaire ou leurs coordonnées) etc... Vos dossiers n'en seront que plus vite traités.

Offre 2023 : 3 mois remboursés pour toute nouvelle adhésion

Compte rendu de l'Assemblée Départementale du 3 mars 2023

Début de la séance à 10h00

La présidente souhaite la bienvenue aux adhérents présents dans la salle puis remercie les invités présents et excuse les absents.

Nous respectons une minute de silence pour honorer les adhérents disparus.

Puis elle nous lit son **rapport moral** et renouvelle son appel aux bonnes volontés pour venir renforcer les membres du comité.

Alain Le Duff nous communique son **rapport solidarité** : résumé de nos actions envers les personnes malades, âgées (visites à domicile ou en structure...) remise des colis de fin d'année pour les adhérents à partir de 86 ans (216), envoi des cartes anniversaire (438) etc... Etant membre du CDCA il nous communique quelques informations sur nos droits pour un maintien à domicile et nous rappelle que de nouvelles structures sont proposées pour éviter l'isolement des personnes âgées seules comme par exemple le projet d'un village pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans les Côtes d'Armor.

Le **rapport d'activités** relate la vie de l'association : réunions, représentation du groupe, les animations, sorties et voyages de l'année 2022 et les projets pour l'année 2023.

La trésorière nous présente le **rapport financier**.

Privilégier les prélèvements de cotisations pour éviter les retards, les oublis et éviter les frais postaux qu'engendrent les relances : 40,20 % des adhérents ont choisi ce mode de paiement.

Annick fait un compte-rendu sur l'**Amicale Vie** : assurance décès réservée aux adhérents de l'ANR âgés de moins de 76 ans, au libre choix de capital, des bénéficiaires, de la périodicité des cotisations (6 mois ou 1 an). Contrat garanti auprès de la CNP. L'offre promotionnelle 2023 = 3 mois de cotisation remboursés par l'Amicale Vie après signature.

Les Vérificateurs aux comptes approuvent toutes les opérations et les valident

Les rapports sont votés à l'unanimité.

Présentation des **projets pour 2023** : voyages à Malte du 25 mai au 1^{er} juin, la Corse du Sud du 13 au 20 septembre, 2 voyages ANCV Praz Sur Arly du 17 au 24 juin et Saint Genies en Dordogne du 2 au 9 septembre, un repas à Lannion le 31 mars, une journée régionale à Mûr de Bretagne le 9 mai et un repas détente à Fréhel le 28 septembre.

Elections : Marie-Françoise Guingant et Monique Failla membres sortants, se représentent et sont reconduites dans le comité départemental.

La candidature de Bernard Mulé est accueillie favorablement.

Interventions :

René Gestin vice-président de la MG section 22 invite les adhérents à se connecter sur le site internet.

Il nous annonce que l'assemblée générale aura lieu le 5 mai et nous invite à y participer, puis que le traditionnel repas de fin d'année se fera le 17 novembre.

Une sortie est également prévue le 20 septembre dans le Finistère.

Les élections auront lieu le 5 juin.

Phillippe Le Guillant (La Tutélaire) nous informe d'une nouvelle garantie : service et protection juridique depuis le 1^{er} janvier, du changement d'adresse, la date de l'assemblée générale le 30 mars à Plérin

Jacqueline Ollivier nous rappelle que l'association APCLD est là pour aider les personnes rencontrant des difficultés de santé et/ou de handicap.

Daniel Hervé représentant la police nous dit qu'il rencontre les mêmes problèmes que notre association en ce qui concerne le renouvellement des bénévoles et le nombre d'adhérents toujours en baisse.

Jean Cordoba, représentant le siège, clôture la matinée en nous remerciant pour le travail accompli, il nous rappelle le bien-fondé de l'ANR, son importance en ce qui concerne la défense et les droits des retraités d'où la nécessité de recrutement de jeunes retraités pour assurer la pérennité de l'association.

Fin de l'assemblée départementale à 13 H

Rapport moral de l'année 2022

Bonjour et bienvenue à tous, adhérents et invités,

Je suis tout particulièrement heureuse de vous accueillir cette année sans aucune restrictions, qu'elles soient sanitaires ou autres. Nos organisations et préparations en sont grandement facilitées

Merci à vous tous invités et adhérents de vous être déplacés et d'être venus jusqu'à Langueux. Sans votre présence cette journée de convivialité n'aurait pas lieu d'exister.

Si nous pouvons nous déplacer, il n'en est pas de même pour tous. Nous pensons aux malades, aux anciens et aux familles qui ont perdu un être cher et pour lesquels nous nous mobilisons dans la mesure de nos moyens.

Pour nos 32 adhérents décédés en 2022, nous respecterons un instant de silence et si nous le pouvons nous levons en signe de sollicitude.

MERCI

Bien que 32 décès peuvent paraître moindre que les années passées (34 en 2021, 41 en 2020), en pourcentage d'adhérents il en va différemment.

En effet au 31/12/2022, nous n'étions plus que 812. Depuis quelques années les arrivées ne couvrent plus les départs. A titre de comparaison au 31/12/2012 (année la plus haute) nous étions 1585. En 10 ans, moins 773 adhérents. Un effectif presque divisé par 2 et une moyenne d'âge qui s'élève petit à petit à 80,63 ans. 80 de nos adhérents ont 90 ans et plus.

Jusqu'à hier nous avons 2 centenaires de 102 ans mais j'ai été informée du décès de l'une d'elles. Si tout va bien nous en aurons 2 nouvelles en 2023, juin et septembre. Que des dames !

Nous ne baissons pas les bras, nous résistons comme des petits soldats fidèles à leur association. Nous nous recentrons vers nos aînés : 1 adhérent sur 4 (216) a reçu en fin d'année la visite de bénévoles chargés de leur remettre un panier de friandises et de passer un petit moment avec eux. A partir de leur 86 ans la visite est renouvelée chaque année. Nous expédions une carte anniversaire chaque année à partir du 80^e anniversaire. Cela a concerné en 2022 plus d' 1 adhérent sur 2 (468). Et nous nous apercevons que le support papier fait toujours autant plaisir.

Nous continuons à proposer un bon nombre de rencontres sous différentes formes, Mauricette et Alain vous donneront les détails dans un instant, ainsi que Monique pour les finances, qui tant qu'elles seront positives nous permettrons de continuer notre mission.

Certaines propositions ne sont plus plébiscitées. Les membres du comité réfléchissent, mais aidez-nous à inventer. Faites-nous des propositions réalisables. Le bénévolat ayant ses limites.

A part quelques exceptions, vous avez tous compris la nécessité d'augmenter le montant de nos cotisations. Comparées à d'autres associations similaires elles restent encore plus basses. Cette année notre déficit est minime tout en ayant reçu une subvention et une compensation loyer. Qu'en sera-t-il sans cette subvention mais avec la ressource de cotisations un peu supérieure. Des arbitrages seront sans doute nécessaires pour 2024.

Pour recevoir les informations le plus rapidement possible, transmettez-nous vos adresses internet et surtout toutes modifications (adresses, téléphone, anniversaires particuliers). Consultez les sites. Le journal c'est bien mais pas très souple. Inscrivez-vous aussi à la newsletter envoyée mensuellement par le siège.

Pour vous faciliter la vie l'ANR signe des partenariats avec notamment « Présence verte », Mutualia, Mileade, ou encore Touristra vacances et d'autres. Renseignez-vous.

Je vous souhaite une bonne matinée. Restez si possible en bonne santé.

Rapport d'activités de l'année 2022

Les réunions statutaires en 2022:

- Le comité départemental, le bureau et les commissions se sont réunis 5 fois et ont travaillé pour le développement et le fonctionnement du groupe. Représentation du Groupe
- Notre Groupe a été représenté aux Assemblées Départementales des autres départements bretons par un ou deux membres du comité départemental.

Activités 2022 :

Les Réunions mensuelles

Les adhérents se sont réunis mensuellement, hors période estivale :

- à Dinan le 3^{ème} mercredi
- à Lannion le 2^{ème} vendredi
- à St Brieuc le dernier mardi une « pause-café » est proposée petite salle du CAR ou une visite en extérieur.

Le club investissement (composé de 12 personnes en moyenne) animé par Jean-Luc Houdayer se réunit les 1^{ers} lundis du mois à Robien

Les marches :

- Pour le secteur de St Brieuc elles ont lieu les mardis (sauf le 4^{ème}), hors été, sous la conduite de F. Ducretet avec en moyenne une douzaine d'adhérents pour chaque sortie.
- Pour le secteur de Lannion : également les mardis du mois, hors été, sous la conduite de Irène Corson avec 15 à 20 participants en moyenne à chaque sortie.

Animations et sorties 2022 :

Les animations suivantes ont été organisées :

1. **pour l'ensemble du groupe** : 1 voyage en Belgique, 1 séjour dans le Luberon.
2. **par le secteur de St Brieuc** : le repas de fin d'année, le repas de l'AD, la galette des rois et le repas de Fréhel.
3. **par le secteur de Dinan** : le repas de fin d'année et la galette des rois.
4. **par le secteur de Lannion** : le repas de fin d'année à Lannion et celui de Guingamp, le buffet campagnard et le repas couscous.

Notre journal départemental a été édité et envoyé à tous les adhérents en novembre, vous faisant part de toutes ces activités.

Au total, cela fait 107 manifestations et 1184 participations.

Ce qui représente 1539 communications téléphoniques, 3226 kms parcourus et 1289 heures pour l'organisation de ces manifestations.

Ceci sans compter les 4 182 heures qu'ont consacré, les bénévoles que nous sommes, au fonctionnement et au développement de l'ANR 22.

Projets 2023 :

- la journée des 4 Dépts bretons à Mûr de Bretagne organisée par le Morbihan le 9 mai
- Un buffet campagnard le 12 mai secteur de Lannion
- Un voyage à Malte du 25 mai au 1er juin
- Un séjour ANCV à Praz sur Arly du 17 au 24 juin
- Un séjour ANCV à Genies du 2 au 9 septembre
- Un voyage en Corse du sud du 13 au 20 septembre
- Les repas détente à Fréhel en septembre

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et bien d'autres sur notre site internet (anr22.org) n'hésitez pas à le consulter.

Les adhérents de tous les secteurs peuvent prendre part aux manifestations organisées par l'un ou l'autre des secteurs.

La Secrétaire Mauricette Ollivier

Rapport financier 2022

Bonjour à tous,

L'exercice de notre groupe des Côtes d'Armor se termine par un déficit de 587.28€.

Concernant les charges, on note :

Une stabilité des charges courantes.

Une augmentation des frais de déplacement

Augmentation aussi des frais d'animation 6200.01€. Ces frais sont compensés en partie par la participation des adhérents à 5539€ et l'association a pris en charge 5€ par repas organisé.

AD 2760.00€, pas d'AD en 2021.

Augmentation des frais de solidarité (colis)

Concernant les produits :

La subvention de la poste à 7670€ a baissé de 300€, elle comprend la compensation loyer qui s'élève à 2808.00€ et la part des cotisations conservée par le groupe à 7571.20 € également -555€ baisse du nombre d'adhérents).

Les dons versés par les adhérents lors du paiement de leur cotisation annuelle s'élève à 678.68€. Merci à ces généreux donateurs.

Il faut noter que 6038€ ont transité sur nos comptes de bilan, correspondants à 2 voyages achetés par l'ANR 22 à l'agence de voyage AVEN-TOUR.

2023

Pas de dépenses particulières prévues en 2023.

Nous demandons à nos adhérents de continuer à privilégier les prélèvements pour le paiement de leur cotisation annuelle simplifiant ainsi notre travail, moins de courriers de relance donc moins de frais postaux.

Fin 2022, nous avons 40% de cotisations prélevés.

Les prélèvements se feront vers le 15 mars.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de passer une bonne journée

M.Failla

Solidarité

- 216 colis portés à nos anciens de + de 86 ans
- 468 cartes d'anniversaires à ceux de + de 80 ans
- 24 visites aux malades
- 60 participations aux obsèques
- 3139 heures consacrées à l'action sociale
- 2468 heures consacrées à MONALISA (Mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés)

Infos sociales

- Il est possible de recevoir des aides pour l'amélioration de l'habitat pour les personnes dépendantes, mais si l'on veut anticiper une perte d'autonomie en aménageant par exemple sa salle de bain il est plus aléatoire de s'y retrouver.
Ne pas hésiter à se rendre sur le site :
<https://www.pourbienvieillirbretagne.fr/agenda/bien-vieillir-chez-soi/>
Il faut y aller régulièrement pour trouver toute sorte d'informations et d'ateliers œuvrant dans le domaine du "bien vieillir" (santé, habitat, aidant...).
- Nous sommes parfois hésitants ou mal informés quant à nos droits, nous ne savons pas à quelle porte sonner, **les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)** sont les portes ouvertes pour les premiers renseignements et les orientations il en existe 9 dans notre département.
Ils sont financés par le conseil départemental et ou certaines collectivités locales avec du personnel mis à disposition.
- Pour les personnes handicapées ou âgées existe aussi ce qui est appelé l'habitat inclusif.
L'habitat inclusif est une solution de logement pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Cette forme d'habitat constitue une alternative à la vie à domicile isolée et à la vie collective en établissement. Les habitants y vivent dans des logements privés, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale.
Les habitants ont le libre choix de faire appel à tous les services qui leur sont nécessaires, comme dans un logement classique : services d'aide et d'accompagnement à domicile, SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile)...
Les habitants qui bénéficient de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ou de la PCH (prestation de compensation du handicap) peuvent également décider de la mise en commun partielle ou totale de ces allocations pour bénéficier de services mutualisés, et favoriser par exemple la présence d'une auxiliaire de vie 24h/24h
Les habitats inclusifs sont gérés par des personnes morales, généralement des associations du secteur social ou médico-social, des mutuelles, des collectivités locales, des bailleurs sociaux ou les habitants eux-mêmes.
Pour savoir s'il existe un projet de ce type près de chez vous, vous pouvez vous adresser au point d'information local dédié aux personnes âgées le plus proche de chez vous, à votre département ou à votre mairie.
À l'heure actuelle, peu d'habitats inclusifs sont en fonctionnement. C'est une offre en émergence qui devrait s'étoffer dans les prochaines années
- Une dernière info, il existe à Saint Briec 5 rue des Champs de Pies, une association qui s'appelle « ENVIE Autonomie », qui remet en état ou reconditionne tous les matériels médicaux dont vous ne vous servez plus, fauteuils, déambulateurs, sièges de bain, cannes
Ces matériels sont ensuite revendus bien moins chers que les neufs.

A.Le Duff

Nos droits sociaux

Maintien à domicile

APA à domicile Montant maximal (2021)

- GIR 1 1747€
- GIR 2 1403€
- GIR 3 1013€
- GIR 4 676 €

La participation dépend des ressources mensuelles :

- exonération si ressources inférieures à 815€
- participation de 90 % si ressources supérieures à 3004€
- entre les deux : montant progressif

APA d'urgence forfaitaire 873€

Employés de maison

Attention avoir un employé à domicile c'est être employeur. Obligation de respecter Le Code du Travail, le Smic, la convention collective.

Employé à domicile.

Exonération des charges patronales à partir de 70 ans (plafonnée à 65 Smic heure par mois) et pour les bénéficiaires de l'APA.

Emploi à domicile

Crédit d'impôt égal à 50% dans la limite de 12000€ plus 1500€ par personne de plus de 65 ans sans dépasser 15000€, plafond porté à 20000 si invalide au foyer fiscal. Certaines dépenses sont plafonnées : 500€ pour « homme toutes mains », 3000€ pour assistance internet ou informatique, 5000€ pour travaux de petit jardinage et de débroussaillage.

Séjour en Ehpad

Réduction d'impôt égale à 25% des dépenses liées à la dépendance, au logement et la nourriture (Après déduction de l'APA) dans la limite d'une dépense annuelle de 10000€ par personne hébergée Dans un établissement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou un service de soin longue durée, s'il n'y a pas de frais liés à la dépendance pas de réduction d'impôt. La réduction s'applique aussi dans un Etat membre ayant pour objet de fournir des prestations de nature et de qualité comparables.

Aménagement de l'habitat

Crédit d'impôt de 25 % pour les dépenses d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées et facturées par une entreprise.

Par exemple :

- équipements sanitaires : lavabo, réglable en hauteur, baignoires avec porte, cabine de douche intégrale (permettant une utilisation en fauteuil roulant), sièges de douche muraux, toilettes adaptées...
- équipements de sécurité et d'accessibilité : main courante ; barre de maintien ou d'appui, rampe fixe, sol antidérapant, élévateur...

Dans le limite d'un plafond de 5 ans de :

- personne seule : 5000€
- couple : 10000€

A.Le Duff

